

OPINION

présentée dans le cadre de la
Consultation publique en droit d'initiative relative à la politique de stationnement et de
circulation de l'arrondissement d'Outremont

Le 25 février 2020

Résidente d'Outremont depuis plus de trente ans, j'ai vu plusieurs administrations municipales se succéder mais rarement un nouveau règlement a-t-il été aussi controversé. Son incohérence fragilise la qualité de vie du quartier.

INCOHÉRENCE DES OBJECTIFS

Les objectifs de ce règlement sont contradictoires ou, à tout le moins, incohérents. Ils sont présentés comme une réponse face à une augmentation potentielle du stationnement dans nos rues près du nouveau campus des sciences de l'U de M pourtant desservi par deux stations de métro, Outremont et Acadie. Ils sont aussi présentés comme une réponse aux plaintes face à l'ancien stationnement alternatif de certaines rues puis comme un élément facilitant une transition écologique. C'est plutôt l'augmentation des revenus et profits qui semble être recherchée dans cette transformation des rues d'Outremont en un immense stationnement 100% payant au-delà de la gratuité de 2h.

ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES

Consultation publique tardive

Il aurait été prudent d'obtenir, au préalable, un consensus par une consultation publique avant de modifier unilatéralement le règlement de stationnement # 1171. L'obtention d'un tel consensus aurait favorisé une meilleure acceptation par toutes les parties prenantes.

Les citoyens d'Outremont se sont mobilisés et ont obtenu une consultation publique postérieure à l'adoption du règlement à la suite d'une pétition. C'est mieux que rien mais c'est un travail à l'envers.

Le règlement a été mis en place malgré les nombreuses demandes d'y sursoir afin de prendre le temps de bien identifier les différents enjeux et problématiques. Depuis, pas une séance du conseil ne passe sans que des amendements ne soient présentés. Avec ces amendements, l'arrondissement se dit à l'écoute des citoyens alors qu'il éteint les feux qu'il a lui-même allumés avec un règlement mal ficelé. Depuis son adoption en juillet 2019, déjà au moins trois amendements ont été adoptés et/ou déposés, ce qui n'en facilite ni la lecture ni la compréhension.

Simplification, vraiment?

Sous prétexte de simplifier les règles de stationnement, la création d'une seule zone de stationnement ignore les différentes réalités des secteurs d'Outremont. Cette supposée simplification complexifie la vie et les activités de tous dans l'arrondissement que ce soient les résidents, les parents, les commerçants, les enseignants, les bénévoles et autres.

Les résidents qui bénéficiaient de vignettes selon l'ancien règlement étaient assurés de trouver du stationnement sur rue près de leur résidence. Ils perdent cet avantage puisque selon le nouveau règlement, tout détenteur de la nouvelle vignette pourra occuper un espace de stationnement devant chez eux.

Les résidents qui habitent sur les rues où l'ancien règlement permettait le stationnement alternatif devaient au minimum déplacer leur véhicule deux fois par semaine, par exemple, les dimanches et mercredis soirs à 19h. Avec le nouveau règlement, cet inconvénient demeure car ils devront TOUJOURS déplacer leur véhicule un minimum de deux fois par semaine pour le nettoyage des rues du 1^{er} avril au 30 novembre. Et en plus, malgré une vignette, le stationnement de leur véhicule lors de ces périodes de nettoyage, deviendra un vrai casse-tête pour nombre de résidents, ils ne pourront stationner à proximité de chez eux, les rues voisines ayant la même période d'interdiction. Que feront ceux qui utilisent les transports en commun pour aller au travail lors du nettoyage des rues ? Malgré leur vignette, leur véhicule devra être déplacé à des rues de chez eux. Autant aller travailler en auto ce matin-là. Rien qui ne réduira la circulation automobile et les GES.

Transition écologique ?

En présentant ce nouveau règlement comme favorisant la transition écologique alors que, dans sa promotion, on annonce la possibilité de stationner partout dans l'arrondissement avec la nouvelle vignette comme un grand avantage pour les résidents, vous insultez notre intelligence car une transition écologique passe par la promotion du transport actif avec des aménagements appropriés et non par la promotion de la circulation intra-arrondissement.

Aussi, comment peut-on faciliter une transition écologique tout en faisant la promotion de vignette mensuelle disponible aux non-résidents alors qu'aucun critère ou limite maximale de vignettes émises n'apparaît au règlement. On peut donc croire, qu'au final, les véhicules stationnés quotidiennement appartiendront à beaucoup trop de non-résidents. Comment concilier cela avec une réduction des GES ?

Classes de citoyens et isolement

Ce nouveau règlement crée deux classes de résidents. Les premiers bénéficient d'une entrée de garage privée et n'auront pas besoin de vignettes ou, s'ils en achètent une, pourront permettre à leurs invités de stationner gratuitement chez eux. Les deuxièmes n'ont d'autres espaces de stationnement que la rue et devront acheter une vignette sans garantie de pouvoir stationner à proximité de leur lieu de résidence, leurs invités devront payer 10 \$ par jour après les 50 vignettes gratuites.

De nombreux résidents craignent l'ISOLEMENT, la limite de 2h est insuffisante pour les proches aidants des aînés qui vivent toujours chez eux. Le nouveau permis journalier mentionné à la séance du conseil du 3 février 2020 ignore les besoins de ces aînés puisqu'il vise uniquement les proches aidants des quatre résidences d'aînés à Outremont.

La limite de 2h est également insuffisante pour toute personne qui souhaite recevoir parents et amis. Un repas en 2h, c'est de la pensée magique. La version initiale du règlement ne proposait que les vignettes journalières à 10\$ pour les visiteurs puis, après un amendement, 50 vignettes journalières gratuites deviennent disponibles par internet par adresse civique. Quelle est l'analyse de base qui a mené aux 50 vignettes, pourquoi pas 75, 100 ?

Fragilisation du quartier

L'arrondissement d'Outremont se dit fier d'être membre du réseau des municipalités amies des enfants (MAE) mais ignore les besoins en stationnement des intervenants auprès des enfants, qu'ils soient employés des écoles primaires et des CPE ou encore des participants aux différentes activités sportives municipales comme le sport compétitif.

Avec ce règlement, Outremont ne peut se dire un milieu de vie accessible aux enfants et qui facilite leur accès à la culture et aux sports. En effet, ce règlement fragilise le recrutement et la rétention des intervenants auprès des enfants comme les enseignants du primaire ou les éducatrices en garderie. De plus, si le personnel des écoles avait accès à des terrains de stationnement privés, plutôt que de payer des vignettes mensuelles, il n'y aurait aucun impact sur le nombre de véhicules à Outremont, seulement un peu moins de vignettes vendues et donc, moins de revenus.

Avec ce règlement, Outremont fragilise aussi ses clubs de sports récréatifs et compétitifs, lesquels, par définition, reçoivent des équipes de l'extérieur de l'arrondissement. Ses jeunes joueurs arrivent avec leurs parents d'aussi loin que Gatineau dans le cas du soccer compétitif. Inutile de rappeler que sans adversaire il n'y a pas de match et donc pas d'équipe. Il est illusoire de croire qu'une partie de soccer incluant l'avant-match, le réchauffement et la partie se déroule à l'intérieur de 2h. Peut-être verrons-nous, l'été prochain, des arbitres bénévoles arrêter le match pour aller déplacer leur véhicule.

Les commerçants, professionnels, bénévoles de différents organismes et autres travailleurs de l'arrondissement sont, tout comme les résidents, des parties prenantes à une vie de quartier dynamique. En cette période de recrutement et de rétention du personnel difficile, pourquoi les employeurs n'ont-ils pas été consultés pour permettre à l'arrondissement de tenir compte de la réalité de leurs employés? Pourquoi ignorer la réalité des bénévoles des organismes du quartier?

Pourquoi diaboliser l'utilisation d'un véhicule pour venir travailler au lieu de tenir compte des routines complexes de nombres de résidents et de travailleurs, routines comprenant le transport des enfants à la garderie, à l'école, aux activités parascolaires et tout ça en respectant la ponctualité au travail.

RECOMMANDATIONS

- Redéfinir l'objectif du nouveau plan de stationnement et de circulation

En assurant un milieu de vie dynamique et proactif face aux nouveaux défis des changements climatiques et ce, pour tous les résidents et usagers de l'arrondissement.

En faisant respecter la limite de vitesse dans les rues de l'arrondissement.

En assurant la présence sur son territoire de commerces de proximité dynamiques.

En proposant un projet de transition écologique structurant et ce, dans le cadre d'un développement durable respectant la viabilité économique du projet, son acceptabilité sociale et son impact sur l'environnement.

- Évaluer la pertinence de permettre une gratuité de 4h dans les secteurs sous peu de pression.
- Modifier la période d'application du règlement pour du lundi au vendredi inclusivement.
- Modifier la période en vigueur pour qu'elle soit de 8h à 20h du lundi au vendredi inclusivement si la période de 2h de gratuité est maintenue.
- S'assurer que le système de demande de vignette sur internet respecte les différents lois et règlements reliés à la protection de la vie privée.
- Recréer plusieurs des anciens secteurs réservés aux détenteurs de vignettes autre que secteur 1 afin de créer des zones réservées uniquement aux résidents de ces secteurs.
- Offrir des vignettes annuelles au même tarif que celui de la 2^e vignette des résidents soit 275\$ aux employés des écoles primaires, des CPE ainsi qu'aux employés des commerces et entreprises du quartier ce qui réduira les coûts de gestion des vignettes mensuelles et simplifiera la vie à tous ces acteurs essentiels à la vie de quartier.
- Sécuriser les abords de la bibliothèque car une augmentation de la circulation autour de la bibliothèque pour l'achat des vignettes visiteurs est à prévoir. Ce n'est pas compatible avec une transition écologique et cela aura un impact sur les résidents riverains.
- Reconsidérer la pertinence de ce règlement.

Anouk Bélanger